

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 novembre 2007 – 19h00

COMPTE RENDU

1- Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 28 septembre 2007.

2- Administration Générale.

- *Lotissement communal « les hauts de Kervaise » - mission de coordination SPS*

Le Conseil Municipal décide de confier la mission de coordination SPS des travaux de VRD du lotissement « les hauts de Kervaise » à la société ATOUT COORDINATION de Plescop (56) représentée par son gérant Monsieur André VOLANT pour un montant de 520 € H.T.

- *Lotissement communal « les hauts de Kervaise » - dépôt des pièces.*

Le Conseil Municipal désigne l'étude de Maître GONON, notaire 22 rue de Pontivy à BAUD, qui sera dépositaire des pièces administratives du lotissement « les hauts de Kervaise ».

- *Logiciel informatique de la bibliothèque – contrat de maintenance.*

Le contrat de maintenance du logiciel informatique de la bibliothèque, proposé par la société AGATE créatrice du logiciel, est reconduit pour l'année 2008 pour un coût de 1 260 € H.T.

- *Logiciels informatiques de la mairie – contrat de mise à disposition.*

Le Conseil Municipal approuve le choix de la Société SEGILOG de la Ferté Bernard (72) pour le changement des logiciels informatiques de la mairie et il autorise le Maire à signer le contrat de cession des droits d'utilisation des logiciels ainsi que le contrat de maintenance pour une durée de 3 ans et un montant total de 29 700 € H.T.

- *Balayage mécanisé de la voirie – contrat de service.*

La société THEAUD de Saint-Meen Le Grand (35) ayant proposé la meilleure offre pour le balayage mécanisé de la voirie le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de service pour une durée d'une année et un montant de 3 792 € H.T.

- *Vestiaires du complexe sportif du Scaouët – contrat d'entretien des locaux.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'entretien des vestiaires du complexe sportif du Scaouët avec la SARL MULTINET de CARNAC (56) pour un montant de 125 € H.T. par semaine.

- *Pont bascule communal – contrat de vérification périodique.*

La vérification périodique du pont bascule est confiée à la société PRECIA MOLEN de GUIDEL (56) et le Maire est autorisé à signer le contrat de métrologie pour un montant total de 1 000 € H.T. par an.

- *Syndicat Départemental d'Electricité du Morbihan – modification des statuts.*

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité du Morbihan, autorise la dissolution et le transfert des compétences du syndicat primaire de BAUD.

- *Lecture des décisions du Maire.*

Dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé de la signature des marchés de travaux de VRD du lotissement « les hauts de Kervaise » :

- Lot 1 – terrassement et voirie : APPIA (Pontivy)	83 930 € H.T
- Lot 2 – assainissement EU et EP : SBCEA (Pluméliau)	82 003 € H.T
- Lot 3 – Téléphone : CISE TP OUEST (Auray)	19 861 € H.T
- Lot 4 – Réseau Eau Potable – SBCEA (Pluméliau)	16 135 € H.T

3- Finances.

- *Tarifs municipaux 2008*

Le Conseil Municipal valide les propositions de la Commission des Finances du 12 novembre 2007 et vote les tarifs municipaux tels qu'ils figurent en annexe du présent compte-rendu.

- *Budget général – décision modificative.*

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives proposées destinées à réajuster certains comptes budgétaires (cf en annexe du présent compte-rendu).

- *Redevance d'occupation du domaine public- France Télécom.*

Le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à émettre un titre de recette de 11 498,05 € correspondant à la redevance d'occupation du domaine public à payer par France Télécom pour l'année 2006.

- *Dépenses d'investissement – autorisation de mandatement du quart des crédits ouverts.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2007.

- *Déversement d'effluents industriels au réseau public d'assainissement – signature d'une convention.*

Le Maire est autorisé à signer la convention fixant les conditions techniques, administratives et financières de rejet des effluents industriels de la société TRISKEL (Jean de BAUD) au réseau public d'eaux usées.

- *Admission en non-valeur.*

Le Conseil Municipal accepte de déclarer certains titres irrécouvrables pour l'année 2007.

4- Personnel communal.

- *Prime annuelle et indemnités de régie.*

Le Conseil Municipal fixe le montant net de la prime annuelle à 778 € et décide également de procéder au versement des indemnités de régies prévues par les textes en vigueur (110 € par régie pour la cantine, la garderie, les transports scolaires...).

- *Modification du tableau des effectifs.*

Le tableau des effectifs est modifié afin de permettre l'avancement d'échelon et de grade pour le personnel communal.

- *Formation ACMO – convention de formation hygiène et sécurité.*

Le Maire est autorisé à signer la convention de formation de pratique professionnelle de l'ACMO avec le Centre de Gestion du Morbihan pour un montant de 150 €.

5- Questions diverses.

Le Maire est autorisé à signer un nouveau contrat de 3 ans pour l'équipement d'une machine à affranchir électronique par la Société SECAP (1 063 € H.T/an).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes notariés relatifs à une régularisation d'emprise de voirie à Botnoche : cession gratuite par Mme Claude BEYSSAC de la parcelle YO-499 (129 m²) et de la parcelle YO-501 (43 m²).

Mme Brigitte LAVENANT informe le Conseil Municipal qu'un décret du 25 avril 2007 autorise la commune à réclamer une redevance d'occupation du domaine public aux exploitants des ouvrages de distribution de gaz : il est donc décidé d'instituer cette redevance qui sera revalorisée chaque année sur la base de la longueur du réseau communiquée par les concessionnaires.

Le Conseil Municipal décide de procéder à une modification du schéma d'aménagement des zones 1Auc et 1Au figurant au PLU afin de permettre l'implantation d'une grande surface commerciale et également permettre un accès à un futur lotissement communal.